

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes : HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick, RIEGERT Roland

Absente excusée ayant donné procuration : Mme PIERREZ Sabine à Mme MESSMER Sabine

Absente : Mme DA SILVA Corinne

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05/09/2018
2. Le Comptoir – Approbation du règlement intérieur
3. Budget Communal - Décision modificative n°02
4. Fixation des tarifs communaux
5. CDG – Contrat prévoyance Sofaxis
6. Subvention aux Mulhousiennes
7. Tour de table / Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance et propose l'ajout du point suivant « Commission de révision de la liste électorale – désignation des élus membres ».

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 05/09/2018

Après lecture, et après avoir apporté quelques modifications, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Le Comptoir – Approbation du règlement intérieur (Annexe)

Les travaux du nouveau bâtiment communal situé 27 rue Principale et dénommé LE COMPTOIR se terminent.

Il est donc proposé de mettre en place un règlement intérieur afin que son utilisation se déroule au

mieux.

Il a pour objectif de permettre l'utilisation des installations pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.

Monsieur le Maire précise que les heures de fin sous entendent rangement inclus. Il ne souhaite pas que les manifestations dérangent le voisinage.

Il est également précisé que ce règlement est provisoire et révisable à tout moment, selon les situations et demandes rencontrées.

En terme de sécurité, Monsieur le Maire évoque l'idée déjà formulée de placer la rue de la Libération en sens unique.

Après avoir pris connaissance des termes de ce règlement, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le règlement intérieur du Comptoir
- charge Monsieur le Maire de s'assurer de la bonne application de celui-ci
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

3. Budget Communal - Décision modificative n°02

La trésorerie nous informe que l'état de la dette communal présente encore un solde de 352,90€ relatif à un emprunt pourtant soldé par débit d'office en 2015, à savoir l'emprunt "DEXIA - N°50138669A001".

Afin de régulariser cette irrégularité comptable, correspondant à un décalage entre le capital et les intérêts, il nous faut procéder à une écriture spécifique nécessitant un crédit budgétaire au chapitre 16.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide les modifications budgétaires suivantes

1/ Section d'investissement - DEPENSES

Chapitre 16 / Article 1641 : 352,90€

2/ Section d'investissement - DEPENSES

Chapitre 21 / Article 2111 : - 352,90€

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer et acte y afférent

4. Fixation des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose les tarifs communaux suivants:

I/ LOCATION DES SALLES COMMUNALES:

SALLE DES FETES / CLUB-HOUSE :

- Tarif "week-end hombourgeois": 120€ le week-end
- Tarif "jour de semaine" : 30€ par jour
- Tarif "spécial 18 ans hombourgeois" : 35€ le week-end
- Tarif "manifestation associations" : 120€ le week-end*
- Tarif "entreprises locales" : gratuité 1 fois par an, puis 120€ le week-end
- Tarif "manifestation associations et entreprises extérieures" : 550€ par jour

DORFHISLA :

- Tarif "week-end hombourgeois": 60€
- Tarif "semaine hombourgeois" : 150€
- Tarif "semaine sans week-end hombourgeois" : 100€

COMPTOIR :

- Tarif "associations locales" : 30€ (avec cuisine) *
- Tarif "particulier hombourgeois majeur" : 30€ (avec cuisine)
- Tarif "commerce ambulancier" et "marché" : gratuit (sans cuisine)

COMPLEXE SPORTIF :

- Plateau sportif : 4€ de l'heure pour les associations locales
15€ de l'heure pour les particuliers ou les associations extérieures
- Manifestation sportive : 150€ par jour pour les associations locales
- Salle de réunion : gratuité pour les associations locales, 30€ par réunion pour les associations extérieures

*Particularité pour les associations : 3 gratuités de location de salle par an puis application des tarifs ci-dessus.

II/ GOBELETS RÉUTILISABLES: 1€ par gobelet non restitué**III/ VAISSELLE / MOBILIER:**

Location de vaisselle : 15€ (à retirer sur place)
Location de mobilier (tables/chaises) : 15€ (à retirer sur place)

Monsieur Roland RIEGERT précise que les salles communales sont à présent équipées de grandes tasses à café.

5. CDG – Contrat prévoyance Sofaxis

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du *Conseil Municipal* décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;

Article 2 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance à 100% de la cotisation plafonnée à 40€ par agent.

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 - 1474) ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

6. Subvention aux Mulhousiennes

L'association des Mulhousiennes existe depuis 2014 et se concentre sur une grande action annuelle : une course de 5km dont les droits d'inscription permettent de financer la lutte contre les cancers féminins. De nombreuses hombourgeoises y participent chaque année.

Monsieur le Maire souhaite encourager cette action caritative et sportive en subventionnant cette association à hauteur de 10€ par participante hombourgeoise. Il espère que ce geste de solidarité encouragera les hombourgeoises à se mobiliser massivement pour l'édition 2019 et toutes celles à venir.

Un appel a été lancé sur les réseaux sociaux afin de quantifier les participantes de l'édition 2018. 17 participantes hombourgeoises ont été recensées parmi les 8 000 participantes 2018.

Monsieur le Maire communique son intention de mettre à l'honneur les hombourgeoises concernées lors de la présentation de ses vœux à la population fin janvier prochain et précise que l'association des Mulhousiennes reverse l'intégralité de la somme collectée aux actions soutenues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 170€ à l'association "Les Mulhousiennes"
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

7. Commission de révision des listes électorales – désignation des élus membres

Jusqu'à présent, les listes électorales étaient gérées par chaque commune.

À partir du 1^{er} janvier, un répertoire unique sera créé et il appartient aux communes de 1000 habitants et plus de créer une commission de révision des listes électorales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- sont désignés membres titulaires de cette commission :
 - M. GRANDIDIER Noël
 - M. BRODHAG Sébastien
 - Mme MESSMER Sabine
 - M. BOURDALEIX Gilles
 - Mme DA SILVA Corinne
- sont désignés membres suppléants :
 - Mme HANIFA Aurélie
 - M. RIEGERT Patrick
 - M. LAURENT Jérôme
- autorise Monsieur le maire à signer tout document et acte y afférent

8. Tour de table / Divers

- Nuisances sonores : l'industriel concerné a effectué des travaux de réduction significative des nuisances. Le bruit a très fortement diminué. Sabine Messmer intervient pour dire que le bruit avait disparu mais que ces derniers temps elle l'entend à nouveau. M. le Maire se pose la question de savoir si le bruit provient bien de l'industriel concerné. Il sera repris contact avec ce dernier afin de savoir si de nouveaux travaux ont été entrepris ces derniers temps.
- Courrier à la commune de Castandet : dans le but de renforcer le jumelage et les liens qui unissent nos 2 communes, la commune de Hombourg a investi, en 2004, l'équivalent de 60000€ pour la rénovation du presbytère de Castandet. Cette rénovation permettait en contrepartie de mettre ce bien à disposition des Hombourgeois aux fins de location pour leur séjour à Castandet. Par délibération du Conseil Municipal de Hombourg en date du 15/11/2016, nous avons convenu d'un commun accord de modifier la gestion des locations de ce logement de vacances afin d'optimiser son usage. Ce nouveau fonctionnement permet, en effet, à la commune de Castandet de traiter directement les demandes de locations pour les Hombourgeois et pour les familles et amis des Castandetois. Or il semblerait que ce ne soit désormais plus possible. Voilà quelques temps que M. le Maire est alerté par des concitoyens car il semblerait que le logement soit à présent occupé en continu, tout au long de l'année. Un courrier en ce sens a donc été envoyé à la commune de Castandet afin que nos deux communes

puissent s'accorder sur l'usage de ce lieu. M. le Maire fera parvenir à l'ensemble des membres du conseil une copie de ce courrier.

- Point sur l'installation des gens du voyage à Hombourg : M. le Maire explique qu'il est allé à la rencontre des représentants de la communauté afin de leur dire que cette installation ne pouvait pas se faire sur ce terrain. M. le Maire explique qu'il a contacté la CCI propriétaire des terrains afin de les informer de cette installation et qu'il en va de la responsabilité du propriétaire. Il explique que la collectivité a pris en charge l'enlèvement des déchets. Il précise que ces déchets étaient entassés sur l'aire de dépôt et à l'entrée du campement. Les agents techniques ont également fait le tour du terrain pour ramasser quelques débris laissés sur place. Dans l'ensemble, la situation a plutôt bien été gérée.
- Recrutement de Madame Elodie WALTISPERGER : M. le Maire informe le conseil que Madame WALTISPERGER intègre désormais pleinement l'effectif communal en tant que stagiaire.
- Réorganisation du service technique : avec le départ de Monsieur Miguel MUDARRA, M. le Maire explique que l'organisation de la gestion des salles communales est en train d'être repensée. C'est désormais Madame Fabienne ROELLINGER qui gère les remises des clefs et état des lieux des salles louées. Il annonce également qu'il souhaite commencer à rencontrer l'ensemble des associations afin de leur faire part des modifications envisagées dans l'usage des bâtiments. Cette rationalisation permettra de repenser l'utilisation des différents espaces, de remettre à plat la gestion des accès aux bâtiments communaux et d'éviter les sorties d'astreintes intempestives.
- Retour des compétences extra scolaires aux 6 communes de la bande rhénane : les compétences extrascolaires (périscolaire du mercredi pendant les vacances) et animation jeunesse temporairement assurée par la M2A depuis la fusion doivent revenir aux communes de la bande rhénane. Cette rétrocession est accompagnée des ACTP correspondant au coût du service. Monsieur le Maire annonce que les 6 communes de la bande rhénane se sont engagées à continuer à assurer le service via la SPLEA en lui reversant le montant récupéré de la M2A. M. le Maire se félicite que les 6 communes se soient prononcées positivement à ce sujet. Suite à la mise à disposition du sous-sol de la MJC au périscolaire afin de limiter le nombre d'enfant présent en même temps dans le réfectoire, M. le Maire annonce que cette mise à disposition se déroule correctement. Lila Saupin rappelle que l'objectif est également que les jeunes s'approprient le lieu afin de créer des passerelles avec le service Animation Jeunesse.
- Sabine MESSMER expose également que lors du CA de la SPLEA, Josiane MEHLEN, élue représentant la M2A, a tenu à souligner le sérieux et la bonne gestion du service, ce qui conforte le choix effectué à l'époque de la CCPFRS de fusion la gestion des périscolaires à l'échelle des 6 communes.
- Raymond MOEBEL, en tant que Président du Conseil de Fabrique, remercie l'ensemble des participants au repas paroissial. Les travaux de rénovation du presbytère touchent à leur fin.
- Lila SAUPIN rappelle l'inauguration du Parcours Vita qui aura lieu samedi 27 octobre 2018.
- Gilles BOURDALEIX demande si M. le Maire a été informé des dégradations perpétrées chez des habitants du village. M. le Maire confirme qu'il a été informé et qu'il fera les réponses appropriées aux personnes concernées.

- Jérôme LAURENT explique qu'il a été interpellé par des connaissances au sujet d'une augmentation des taxes. M. le Maire rappelle qu'aucune augmentation n'a été pratiquée sur la taxe d'habitation au niveau communal. Il explique également que les taux pratiqués dans la commune sont parmi les plus bas de tout le Haut-Rhin. A ce titre, il invite tout un chacun à comparer les taux pratiqués dans les communes du secteur.
- Anne-Catherine LEMOINE explique que, suite à la réunion avec les associations, la prochaine Fête au Village se déroulera du 03 au 06 juillet 2019.
- Prochaine séance du Conseil Municipal fixée au 11 décembre 2018

La séance est levée à 23h00.